

Communiqué de presse

Votation du 13 juin 2021 – Révision de la loi sur le CO₂

Non aux taxes punitives, oui à l'innovation !

Berne, le 13 juin 2021 – La révision de la loi sur le CO₂ a été rejetée par la majorité des votants et la majorité des cantons. C'est une victoire contre l'augmentation des taxes, notamment sur le trafic routier. La population a montré qu'elle veut atteindre la décarbonisation grâce à l'innovation, plutôt que de taxer toujours plus sans offrir d'alternative.

La votation sur la révision de la loi sur le CO₂ a montré que la population refuse d'augmenter lourdement les taxes et prélèvements climatiques. Pour atteindre les objectifs climatiques, il faut dès à présent envisager des mesures moins coûteuses et miser davantage sur l'innovation. Taxer les agents énergétiques sans offrir d'alternative n'est pas une option.

La décarbonisation de la mobilité nécessite des investissements importants dans les stations de recharge privées, les véhicules professionnels et utilitaires à faibles émissions de CO₂, la formation des professionnels pour les nouvelles technologies, ou encore l'adaptation des installations telles que les ateliers mécaniques et les stations-services. *« Par exemple, pour réparer des véhicules à hydrogène, un atelier mécanique doit investir plusieurs centaines de milliers de francs pour respecter les normes de sécurité. »* affirme Olivier Fantino, directeur de routesuisse.

A ces coûts, s'ajoutent l'obtention d'un permis de construire, impliquant parfois de longues procédures administratives, ainsi que la formation du personnel sur les nouvelles technologies. Selon Olivier Fantino, *« L'aménagement du territoire freine la décarbonisation de la mobilité routière, les projets d'infrastructures sont bloqués et les aménagements privés sont découragés par des procédures trop lourdes et compliquées. »*

Pour relever le défi avec succès, des mesures autres que des taxes sont nécessaires, telles que l'attribution de droits à bâtir supplémentaires pour la réalisation des infrastructures, des allègements administratifs et fiscaux, ainsi que des contributions lorsque les investissements ne sont pas rentables. Le rôle de l'Etat est de permettre l'innovation, non pas de la piloter.

Personne de contact

Olivier Fantino, Directeur de routesuisse

Portable : 079 524 14 46

e-mail : o.fantino@strassen-schweiz.ch